



**Article 1er** : approuve l'avenant n° 1 à la convention de partenariat conclue entre la Croix Rouge, l'école élémentaire de Houdan et la commune de Houdan dans le cadre de la mise en place du dispositif d'aide aux devoirs.

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmise à la Sous-Préfecture le 10/07/2019  
Publiée ou notifiée, le 10/07/2019  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

HOUDAN, le 3 juillet 2019

Le Maire,

Le Maire,

Jean-Marie TETART

Jean-Marie TETART

